LOGEMENT

"Les Terrasses de Lascaris"

Dans le cadre de sa politique d'aide en faveur des actifs, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, encadre un programme immobilier en accession sociale et encadrée à la propriété, au cœur du quartier des Maurettes, réalisé par l'Opérateur Social ERILIA.

Publié le 26 mars 2020

Dans le cadre de sa politique d'aide en faveur des actifs, la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, encadre un programme immobilier en accession sociale et encadrée à la propriété, au cœur du quartier des Maurettes, réalisé par l'Opérateur Social ERILIA.

Ce programme immobilier, dénommé « Les Terrasses de Lascaris », est destiné aux primo accédants sous condition de plafond de ressource qui affectent leur logement à la résidence principale.

Les 26 appartements en accession sociale et encadrée qui composent le programme « Les Terrasses de Lascaris » se répartissent de la manière suivante :

7 logements en accession encadrée à la propriété :

Nbre et typologie des logements	Surface habitable	Prix de vente (parking compris)
Sept T2	48.63 m² à 52.56 m²	170 135 € TTC à 183 960 € TTC

Le prix de vente global moyen des logements sera de 3 500 € TTC/m² de surface habitable parking compris.

Vous pouvez déposer un dossier de candidature à l'acquisition d'un de ces logements si :

- Vous destinez l'achat à la résidence principale.
- Vous n'êtes pas propriétaire d'un bien immobilier quel qu'il soit et vous n'avez pas été propriétaire de votre résidence principale au cours des deux dernières années.
- Votre revenu fiscal de référence 2018 sur les revenus de l'année 2017 (N-2) correspondant à la

composition de votre foyer est inférieur ou égal aux plafonds de ressources rappelés ci-dessous :

PLS+30% pour les logements vendus en accession encadrée
PSLA pour les logements vendus en PSLA

Plafonds PLS +30% pour l'accession encadrée* au 1er janvier 2019
(Revenu fiscal de référence N-2 en €)

Votre revenu fiscal de référence 2019 sur les revenus de l'année 2018 (N-2) correspondant à la composition de votre foyer est inférieur ou égal aux plafonds de ressources rappelés ci-dessous :
PLS+30% pour les logements vendus en accession encadrée

Composition du foyer	Plafond revenu fiscal de référence en Euros
Personne seule	34 853 €
2 personnes	46 543 €
3 personnes	55 971 €
4 personnes	67 570 €
5 personnes	79 490 €
6 personnes et +	89 583 €
Personne supplémentaire	9 982 €

*Source PLH CASA

Plafonds PSLA au 1er janvier 2019
(Décret du 7 avril 2009, arrêté du 26 mars 2004 modifié)

Composition du foyer	Plafond revenu fiscal de référence en Euros
Personne seule	32 442 €
2 personnes	45 418 €
3 personnes	51 908 €
4 personnes	51 908 €
5 personnes et +	67 352 €

Si vous êtes intéressez et si vous remplissez les conditions d'éligibilité indiquées ci-dessus vous pouvez contacter Quadral Transaction - mail : lascaris@quadral.fr - Mr Nicolas Herblot 06 62 61 59 29

Plaquette d'information "Les terrasses de Lascaris" (7 Mo)